

PREMIER MINISTERE

CABINET



BURKINA FASO

Unité – Progrès –

Justice

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

DES ON EXCELLENCE MONSIEUR

Paul Kaba THIEBA,

PREMIER MINISTRE,

CHEF DU GOUVERNEMENT

Ouagadougou, le 05 février 2016

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

Le 29 Novembre 2015, son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE avait rendez-vous avec l'histoire de notre peuple. Ce rendez-vous réussi est dû au fait qu'il incarne plus que tout autre, les aspirations profondes, les vertus et l'espérance de notre peuple.

Sa brillante victoire à l'élection présidentielle est l'expression de la volonté de notre peuple d'écrire une nouvelle page de son histoire, d'accéder au progrès social, à la liberté, à la démocratie et à la bonne gouvernance.

Honorables députés, permettez-moi de vous présenter mes vives félicitations pour la confiance que le peuple burkinabé vous a témoignée en vous élisant au sein de cet auguste assemblée.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, je voudrais vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la tête de notre Parlement.

Je suis convaincu que vous serez à la hauteur de cette tâche noble, exaltante mais combien difficile, pour faire jouer au Parlement, dans sa diversité, toutes ses responsabilités afin de répondre aux attentes de notre peuple. Et cela, grâce à votre stature d'homme d'Etat, à votre riche expérience dans la conduite des affaires gouvernementales, à vos qualités de dialogue, à votre sens élevé du devoir et d'écoute, et à votre attachement viscéral à la lutte pour la démocratie et la justice sociale.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, m'a confié la charge de diriger le Gouvernement, conformément aux engagements qu'il a pris devant le peuple burkinabé.

Au moment où j'accède à cette charge, je mesure la gravité de cet engagement car rarement dans l'histoire de notre peuple, un Gouvernement n'a été

mandataire de tant d'espérances et d'attentes. C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article 63 de la Constitution, je me présente devant vous pour engager la responsabilité de mon Gouvernement sur la politique que je compte mettre en œuvre pour réaliser les engagements du Président du Faso et solliciter votre confiance.

Mon Gouvernement prend fonction dans un contexte marqué d'une part, par les dernières attaques terroristes et les tentatives de déstabilisation de notre pays, et d'autre part, par les attentes légitimes de notre peuple et son aspiration au progrès, à la justice, à l'égalité des chances et à la démocratie.

En effet, en ce début d'année 2016, notre pays a été lâchement agressé et endeuillé par plusieurs attaques terroristes et par des tentatives de déstabilisation. Ces agressions qui émanent de forces rétrogrades et nostalgiques d'un passé rejeté par le peuple et révolu à jamais, visent à compromettre les avancées de notre pays dans la voie de la démocratie et du progrès.

C'est pourquoi, la Nation entière réunie le 25 janvier 2016 sur la Place de la Nation, a réaffirmé, par la voix de son Excellence, Monsieur le Président du Faso, sa détermination à ne pas céder au terrorisme et aux tentatives de restauration de l'ordre ancien.

En effet, notre peuple a démontré au cours de l'histoire récente sa ferme volonté de demeurer maître de son destin et de se battre pour sa liberté. Nous avons encore fraîchement en mémoire le sacrifice de nos **martyrs des 30 et 31** octobre 2014 ainsi que ceux du **16 septembre 2015**, tombés pour la restauration de la liberté et de la démocratie afin que nous puissions asseoir une gouvernance apaisée, porteuse de progrès économique et social.

En mémoire de toutes ces victimes, je vous demande de bien vouloir observer une **minute de silence**. Je vous remercie.

Je saisis cette opportunité pour présenter les **condoléances** du Gouvernement aux familles endeuillées, et souhaiter un prompt rétablissement aux blessés.

Je salue la forte mobilisation des pays amis et du peuple burkinabé dans son ensemble, pour dire non à cette barbarie. Je salue et félicite en particulier nos forces de défense et de sécurité qui ont fait preuve de professionnalisme et de patriotisme.

Ce contexte historique induit pour le Gouvernement que je dirige, des exigences particulièrement fortes, d'une part, en termes de lutte contre le terrorisme et les tentatives de déstabilisation et d'autre part, en termes de justice, de progrès économique et social et de lutte contre la corruption.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Plus de cinquante ans après l'accession de notre pays à la souveraineté, les progrès économiques et sociaux restent insuffisants au regard des aspirations légitimes de nos populations et de la jeunesse en particulier, pour l'accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation, à l'égalité des chances et à un niveau de vie décent.

En effet, la réalité de notre pays c'est d'abord des populations des villes et des campagnes quotidiennement confrontées à la « vie chère », au chômage des jeunes, aux difficultés d'accès, aux soins médicaux, à une éducation de qualité, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité. C'est ensuite la révolte contre, l'impunité des crimes économiques et de sang, la corruption et la mauvaise gouvernance et l'injustice. Outre ces préoccupations, j'ajouterai l'aspiration non moins légitime de notre peuple à exercer pleinement son droit à la citoyenneté.

Honorables députés,

Au titre des performances en termes de développement humain, il vaut de relever que le pays est classé au 183^{ième} rang sur 188 en 2014 selon l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD. En outre, plus de 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 153 530 FCFA par an et par personne. Relativement à un nouvel agenda de développement des Nations unies dénommé « Objectifs de développement durable (ODD) », notre pays accuse un retard considérable en matière de santé maternelle et infantile, de protection de l'environnement, d'autonomisation des femmes, et de réduction de l'extrême pauvreté.

La réalité de notre pays c'est également des performances économiques mitigées et des finances publiques dans une situation difficile au regard du profil d'un certain nombre d'indicateurs :

1. le pays présente des signes de fragilité, avec une croissance trop faible pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités sociales. Le taux de croissance moyen enregistré au cours des dix dernières années (2006-2015) est de 5,5%, alors que le taux de croissance démographique au cours de la même période est ressorti à 3,1% par an. Avec un tel niveau de croissance du PIB, il nous faudra attendre 15 ans pour doubler le revenu par tête des burkinabé ;
2. notre économie souffre d'un important déficit de productivité et de compétitivité lié, à la faible qualification de la main d'œuvre, à la faible disponibilité et au coût élevé des facteurs de production, notamment, ceux de l'énergie et des transports, ainsi que des lourdeurs et autres dysfonctionnements qui entravent l'efficacité de notre Administration ;
3. les marges de manœuvre budgétaires sont très étroites et limitent nos capacités d'investissement, en plus des problèmes de qualité de la dépense publique et du faible niveau de l'épargne intérieure ;

En effet, sur la base des données enregistrées en 2015, les dépenses courantes de l'Etat absorberaient près de 94% des recettes fiscales. Par ailleurs, le déficit budgétaire hors dons ressortirait à 489,2 milliards de FCFA, soit -7,5% du PIB ; y compris les dons, le niveau du déficit est de 163,7 milliards, soit -2,5% du PIB ;

4. l'accroissement démesuré des charges courantes notamment des salaires, dégrade le ratio masse salariale sur recettes fiscales (49% en 2015 contre une norme UEMOA de 35% au maximum). Cette situation pourrait se dégrader davantage en 2016, compte tenu des engagements d'augmentations salariales accordées par le Gouvernement précédent (révision de la loi 13 de 1998, révision du statut des magistrats, des agents de la Douane, des greffiers et des agents de l'ASCE-LC, etc.)
5. selon les statistiques officielles, la dette publique représente près du tiers du PIB pour une norme maximale de 70% selon les critères de l'UEMOA;
6. plusieurs établissements publics dont les hôpitaux et les universités sont confrontées à des difficultés budgétaires récurrentes qui pèsent gravement sur leur fonctionnement ;

Toutefois, la trajectoire de la dette publique n'est pas soutenable dans la mesure où le déficit budgétaire hors dons ressort à -6,7% du PIB et dons compris à -3,8% du PIB, au-dessus de la norme de 3% convenue dans le programme avec le FMI ;

7. les délais de règlement de la dépense publique se sont sensiblement allongés ce qui traduit l'existence de tensions latentes de trésorerie ;
8. l'accumulation d'arriérés, au titre du paiement de la dette intérieure entrave la contribution des entreprises locales à l'essor économique ;
9. un bilan plus que mitigé du Programme socio-économique d'urgence de la transition.

En effet, avec un budget de 25 milliards de FCFA annoncé, il s'avère à la date d'aujourd'hui que 10 milliards seulement ont pu être mobilisés et décaissés, dégageant ainsi un besoin de financement de 15 milliards à couvrir.

Tel est le tableau de la situation sociale, économique et financière dont hérite mon Gouvernement. Il est aggravé par le contexte national post insurrectionnel où la sécurité devient une priorité.

Le peuple a placé sa confiance en Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE pour répondre à toutes ces préoccupations à travers la mise en œuvre de son projet de société, qui, dois-je le rappeler, constitue la feuille de route de mon Gouvernement.

Cette confiance a été légitimée par une majorité claire à l'Assemblée Nationale autour de la vision et du programme présidentiel. Mon Gouvernement est déterminé à se hisser à la hauteur des responsabilités à lui assignées au regard des aspirations légitimes du peuple, singulièrement de la jeunesse.

Mesdames, Messieurs,

Honorables députés,

Si le projet politique du Président du Faso a rencontré l'adhésion de nos compatriotes et suscité une grande espérance, c'est parce qu'il propose un **contrat social de type nouveau** fondé sur une nouvelle éthique de l'exemplarité, de la responsabilité et de la solidarité. Ce nouveau contrat social

et les valeurs qu'il porte, nous les partageons tous, j'en suis convaincu, quelles que soient nos divergences politiques.

Pour relever les défis qui se dressent devant nous et bâtir avec le peuple un « **Burkina démocratique et prospère** », nous devons, comme le Chef de l'Etat l'a relevé dans son discours d'investiture, nous mettre au travail immédiatement et garder à l'esprit que c'est dans un engagement collectif que nous gagnerons ce combat. Cette victoire sera obtenue au prix de nouveaux sacrifices, beaucoup de sueurs, l'engagement au travail, la lutte contre l'incivisme, la corruption et les intérêts égoïstes.

Pour ma part, je puis vous assurer qu'au regard du sacrifice consenti par notre peuple, trois valeurs cardinales guideront l'action gouvernementale au cours des cinq années à venir à savoir :

- le patriotisme,
- l'attachement viscéral à l'éthique et à la probité,
- et le volontarisme pour mettre notre pays sur un sentier de croissance forte, durable et inclusive.

De fait, la vision stratégique du Gouvernement articulée autour des impératifs de **bonne gouvernance**, de volontarisme **économique** et de **partage équitable des fruits de la croissance** prend en charge les priorités fixées par le Président du Faso à travers les trois (03) piliers suivants :

- **Premier pilier**, la réforme des institutions, la modernisation de l'administration pour plus de justice sociale, de démocratie, de liberté et la lutte contre les inégalités et la corruption ;
- **Second pilier**, la mise en place d'un modèle de développement centré sur le renforcement du capital humain ;
- **Et troisième pilier**, la transformation structurelle de l'économie à travers la dynamisation des secteurs porteurs et le renforcement du rôle du secteur privé.

Reformer les institutions, moderniser l'Administration, approfondir la démocratie et la liberté, réduire les inégalités et mettre fin à la corruption.

Mesdames, Messieurs,

Honorables Députés,

S'il me faut donner un sens aux événements des 30 et 31 octobre 2014, je vous dirais qu'ils signifient le triomphe de la démocratie sur la dictature et celui des institutions sur les hommes. En effet, pour paraphraser le Président des Etats Unis, notre pays a plus besoin d'institutions fortes et stables que d'hommes forts, pour consolider la démocratie afin de répondre au mieux aux aspirations de nos vaillantes populations.

C'est dans cette optique que le Gouvernement enclenchera un processus inclusif et participatif en vue de l'écriture d'une nouvelle Constitution consacrant l'avènement de la cinquième république qui inaugurerà une nouvelle ère dans la conduite des affaires publiques.

Mesdames, Messieurs,

Honorables Députés,

Dans la construction d'un Etat de droit, la justice constitue un pilier fondamental. Au regard de l'ampleur et de la complexité des problèmes de la **justice burkinabè**, l'action gouvernementale consistera à faire de la justice, une institution impartiale et performante au service du peuple. Pour ce faire, quatre priorités guideront notre action :

- la lutte contre la corruption,
- le respect de l'égalité des citoyens devant la loi,
- l'efficacité de l'institution judiciaire,
- et le rapprochement de la justice du justiciable.

Le Gouvernement veillera à la mise en œuvre des conclusions du Pacte national pour le renouveau de la justice, à la relecture du code pénal, du code de procédure pénal et de la loi relative au statut de la magistrature.

Par ailleurs, l'indépendance de la justice sera scrupuleusement respectée dans le cadre de la recherche de la vérité sur les crimes politiques qui ont jalonné l'histoire de notre pays, notamment les victimes de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 ainsi que celles du coup d'état manqué du 16 septembre 2015.

Mesdames, Messieurs,

Honorables Députés,

Outre l'émergence brutale du phénomène terroriste et des tentatives de déstabilisation, la sécurité intérieure de notre pays est menacée par la recrudescence du grand banditisme qui freine le développement de l'activité économique. Ces fléaux nous interpellent sur la nécessité de rester permanemment en éveil et de renforcer les capacités de nos services de sécurité.

Dans ce sens, le Gouvernement organisera des Assises nationales sur la sécurité en vue de formuler une politique et une stratégie nationale de sécurité intérieure reposant sur l'adhésion des populations et l'étroite collaboration des pays de la sous-région.

Tout en poursuivant les réformes nécessaires pour garantir le caractère républicain de nos **Forces de défense et de sécurité**, le Gouvernement entend renforcer significativement leurs capacités opérationnelles afin qu'elles puissent assurer avec efficacité, la défense de l'intégrité du territoire national et qu'elles participent activement aux actions de développement. A ce titre, le gouvernement annoncera une Loi de programmation militaire sur la durée du quinquennat en vue de doter nos forces de défense et de sécurité des moyens appropriés pour assurer l'intégrité territoriale et la sécurité des biens et des personnes.

Mesdames, Messieurs,

Honorables députés,

Dans le cadre de **la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale**, le Gouvernement s'activera pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR).

L'installation du Haut Conseil de la Réconciliation et de l'Unité Nationale intervenue le 15 janvier dernier annonce l'opérationnalisation des chantiers du dialogue et de la réconciliation qui va permettre d'apaiser les cœurs, sous le triptyque vérité, justice et réconciliation.

Le Gouvernement entend instaurer un dialogue franc, direct et constructif avec tous les acteurs sur les questions d'importance concernant la vie de la Nation, autour du contrat social de type nouveau proposé par le Chef de l'Etat dans son programme quinquennal. L'implication des diverses composantes de notre société sera sollicitée, à travers des cadres de dialogue appropriés, pour trouver les solutions idoines aux problèmes de déficit de démocratie, de mal-gouvernance et de corruption généralisée, d'impunité et d'incivisme, etc., qui minent la société burkinabé.

Dans le cadre de ce dialogue, je prends l'engagement devant la Représentation Nationale de créer un cadre de concertation et de dialogue permanent avec les syndicats et autres partenaires sociaux.

L'objectif de ce dialogue est d'entendre les préoccupations des travailleurs, et d'expliquer clairement aux représentants des travailleurs, la politique mise en œuvre dans l'intérêt général et les limites de l'Etat, notamment en matière financière.

Le Gouvernement entend engager une relecture inclusive des différents textes nationaux encadrant le travail et les conditions de son exercice, afin de promouvoir le travail décent et de revaloriser le statut du travailleur burkinabé.

Mesdames, Messieurs,

Honorables Députés,

Sur le plan de la **gouvernance administrative**, notre objectif est de créer les conditions d'une meilleure coordination du développement. L'efficacité de l'action gouvernementale se conjugue avec une administration qui garantit la justice sociale pour tous. Mettre les Hommes qu'il faut à la place qu'il faut, c'est l'orientation que Son Excellence Monsieur le Président du Faso entend donner dans la conduite des affaires de l'Etat.

C'est pourquoi, l'institutionnalisation de la culture du résultat et de l'obligation de rendre compte sera un des principes fondateurs de mon Gouvernement.

En matière de lutte contre la fraude et la corruption dans l'administration, mon Gouvernement appliquera le principe de la « **tolérance zéro** » et rendra effective, la déclaration de patrimoine des responsables administratifs. En outre, les dispositions seront prises pour :

- assurer la formation adéquate des magistrats;
- mettre en place des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières ;
- améliorer le dispositif législatif relatif à la lutte contre la corruption et la fraude;
- renforcer les capacités de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de la Lutte contre la Corruption ;
- et veiller à ce que l'exemplarité au niveau du Gouvernement et de la haute administration soit de mise. A ce titre, les membres du Gouvernement seront astreints à un code d'éthique et de déontologie.

Des audits ont déjà été entamés dans les Institutions, les Ministères, les Sociétés d'Etat, les Fonds nationaux et les projets et programmes de développement. Les recommandations issues de ces audits seront immédiatement mises en œuvre. En particulier, les Conseils de discipline dans les Ministères seront réactivés de manière à prendre les mesures conservatoires dans l'attente des décisions judiciaires.

Honorables Députés,

L'amélioration de l'offre de services publics de base aux populations est un impératif qui nécessite une réponse forte tant au niveau de l'Etat central que des Collectivités territoriales. Aussi, le Gouvernement s'attèlera-t-il au renforcement de la **déconcentration** et de la décentralisation pour accélérer et mieux accompagner le développement à la base.

Dans le souci de rationaliser le déploiement des services administratifs déconcentrés pour les rendre plus efficaces et plus accessibles, le Gouvernement entamera la relecture des textes sur le découpage du territoire national.

La **décentralisation** sera accélérée à travers un transfert conséquent des compétences et des ressources vers les collectivités territoriales. Pour éviter les disparités régionales, le Gouvernement mettra en place un programme d'urgence pour le financement des services sociaux de base dans les communes rurales à faibles potentialités financières. Par ailleurs, il sera procédé à un réaménagement du dispositif de financement de la décentralisation et à la relecture des textes portant sur la maîtrise d'ouvrage locale et les marchés publics au niveau des collectivités territoriales.

Mesdames, Messieurs,

Honorables Députés,

Aucun développement ne saurait être envisagé sans une **gouvernance économique et financière** efficace.

Conscient du rôle de la planification dans la conduite des politiques publiques, le Gouvernement a entamé l'élaboration du **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)** qui sera désormais le référentiel de développement de notre pays et le cadre fédérateur des interventions de nos partenaires au développement.

Dans le but d'assurer un développement harmonieux du territoire national, les grandes problématiques de **l'aménagement du territoire** seront actualisées pour tenir compte des défis actuels et futurs notamment la réduction des disparités inter et intra régionales, la promotion des pôles de développement sur la base des potentialités de nos régions et le renforcement des infrastructures économiques ainsi que le désenclavement du territoire national.

L'objectif du Gouvernement en matière de **politique budgétaire** est de mobiliser suffisamment de ressources propres pour couvrir le fonctionnement de l'Etat et dégager une épargne conséquente pour les investissements publics et sociaux. A cet effet, des mesures de réduction du train de vie de l'Etat seront immédiatement mises en œuvre. La rationalisation des dépenses sera systématique de manière à orienter l'effort budgétaire sur les priorités gouvernementales. Parallèlement, des réformes seront engagées en vue d'optimiser le recouvrement des recettes douanières et fiscales.

Honorables Députés, en complément aux ressources propres, le Gouvernement mettra en œuvre une politique de mobilisation de financements **extérieurs tant**

sur les marchés financiers qu'auprès de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Dans cette optique, mon Gouvernement entreprendra des mesures de dynamisation des administrations fiscales et douanières, et une réforme en profondeur des systèmes fiscaux et douaniers afin de simplifier, rationaliser et élargir l'assiette des impôts, et assurer une plus juste répartition de l'effort fiscal.

Au titre de l'optimisation des recettes douanières, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- résorber les trafics d'influence dans les régies financières ;
- rationaliser les exonérations douanières et améliorer leur gestion ;
- engager des discussions avec les autorités togolaises en vue d'une meilleure gestion et à défaut de la fermeture des entrepôts ouverts à la frontière qui alimente la fraude ;
- envisager la signature d'une convention sur le transit avec les autorités togolaises au sujet de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des deux pays ;
- accentuer le contrôle de l'espèce tarifaire, de l'origine, de la valeur, du volume ou du poids pour certains produits soumis à une taxation spécifique ;
- consolider la gestion du système automatisé de dédouanement des marchandises ;
- assurer une meilleure gestion des opérations de transit.

S'agissant des mesures spécifiques à l'optimisation des recettes fiscales, mon gouvernement étudiera les conditions de mise en œuvre des mesures ci - après :

- l'élargissement continu de l'assiette, notamment l'amélioration de la fiscalisation du secteur informel ;

- la réduction et la rationalisation des exonérations fiscales (TVA et impôts sur le revenu) ;
- l'institution d'un impôt foncier rentable par la constitution d'un fichier fiable des propriétaires et la valorisation de l'assiette fiscale des revenus fonciers ;
- l'informatisation des services fiscaux pour accroître significativement la productivité des services opérationnels et lutter contre la fraude fiscale ;
- la mise en place d'une plate -forme d'échange d'informations entre la Direction Générale des impôts et la Direction Générale des Douanes.

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques, le Gouvernement veillera à la prise de mesures de réduction du train de vie de l'Etat et d'amélioration de l'efficacité des services publics. Il va s'agir entre autres :

- de créer les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières ;
- de rationaliser les dépenses de fonctionnement, notamment l'eau et l'électricité ;
- de réaliser un audit sur l'exécution des dépenses de crédit TVA (108 milliards) ;
- de renforcer les dispositifs d'économie énergétique dans les services et espace publics ;
- de réaliser un audit des Etablissements publics de l'Etat et des dépenses de transferts courants (ex des CHR, des universités, etc.) ;
- d'assainir le parc automobile de l'Etat ;
- d'assainir la gestion des baux administratifs ;
- et d'optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

Comme indiqué précédemment, le budget de l'Etat sera orienté vers les priorités de développement à travers la généralisation de la démarche budget-programme.

Le Gouvernement reformera les cadres juridiques et institutionnels des marchés publics et du partenariat public-privé en vue de les simplifier et de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action administrative. Cela permettra d'assurer un bon niveau d'absorption des ressources mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers, de soutenir l'investissement public et d'améliorer l'offre de services sociaux de base.

Honorables députés,

La réalité de notre tissu économique, c'est un environnement des affaires caractérisé par un déficit d'attractivité, de compétitivité et entravé par une faible disponibilité de financements adaptés pour les activités de production.

Pour améliorer le climat des affaires, mesuré notamment à travers les indicateurs «**Doing Business Better**», le Gouvernement entamera les réformes nécessaires pour créer un environnement propice au développement du secteur privé et faciliter l'intégration des entreprises aux marchés intérieur et extérieur. Ces mesures viseront à aligner le climat des affaires du Burkina sur les bonnes pratiques internationales de manière à ce que notre pays figure dans le «Top 10» du classement africain. Ces mesures consisteront :

- en matière de création d'entreprise, à offrir des procédures en ligne et à supprimer l'exigence du capital minimum ;
- s'agissant de l'obtention des permis de construire, à mettre en place un ensemble cohérent de règles régissant le secteur du bâtiment et à délivrer les autorisations en fonction des risques ;
- au sujet du raccordement au réseau électrique, à simplifier les procédures et à réduire les coûts de connexion ;
- au titre du transfert de propriété, à mettre en place des bases de données électroniques sur les hypothèques et les titres fonciers accessibles en ligne. Les frais relatifs aux transferts de propriétés seront fixes et réduits ;
- en ce qui concerne l'obtention du crédit, à mettre rapidement en place le Bureau d'Information sur le Crédit ou Crédit Bureau ;
- Un accent particulier sera accordé à l'informatisation du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ainsi qu'à la facilitation de la réalisation des sûretés par les créanciers.

Mettre en place un nouveau modèle de développement centré sur le renforcement du capital humain.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

L'expérience historique des pays émergents montre que le développement du capital humain est le principal déterminant pour assurer une croissance économique soutenue et élever durablement le revenu par tête d'habitant.

C'est pourquoi, conformément à cette vision du Président du Faso, son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, le développement du capital humain sera au cœur de la politique de mon Gouvernement.

Honorables députés,

Sur la base de cette vision, le Gouvernement entreprendra les politiques idoines tant en matière d'éducation et de formation que de santé publique.

S'agissant de la santé publique, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

- la normalisation de 361 Centres de Santé et de Promotion Sociale (dont 61 en 2016), de 33 Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale (15 en 2016), de 2 Centres Hospitaliers Régionaux en 2016 et la poursuite de la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres Médicaux (37 entre 2016 et 2017);
- la construction de 240 nouveaux CSPS dont 40 en 2016 et celle de 11 nouveaux CMA dont 2 en 2016;
- la transformation progressive des CHR en Centre Hospitaliers Universitaires, en commençant par Ouahigouya en 2016 ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du système national d'assurance maladie universelle ;
- le renforcement de la qualité des services par la promotion de la formation continue, les spécialisations et l'amélioration du plateau technique. Un

programme spécifique de formation de spécialistes permettra de doter les CHR et les CHU en spécialistes ;

- la dotation des formations sanitaires en ambulances, 300 pour le quinquennat dont 60 en 2016, pour améliorer la qualité des évacuations des patients vers les formations sanitaires ;
- les moyens motorisés seront renforcés par l'acquisition de 1600 ambulances tricycles dont 320 en 2016 ;
- l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des services de santé par la réduction du rayon moyen d'action ;
- la gratuité des actes se rapportant à la santé de la mère (paludisme, consultation prénatale, accouchement, césarienne, etc.), de l'enfant de 0 à 5 ans (paludisme, diarrhées, infections respiratoires aiguës) et des personnes âgées indigentes ;
- la gratuité du dépistage des cancers féminins ;
- la gratuité des soins d'urgence notamment les premiers examens de diagnostic ;
- la promotion de la planification familiale par la sensibilisation à l'espacement des naissances et l'utilisation des moyens de contraception;
- le renforcement des actions en faveur de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, à travers la réglementation sur la production, la commercialisation et la consommation de produits dangereux pour la santé ainsi que le renforcement des mesures de sécurité routière.

Outre ces mesures, le Gouvernement engagera une profonde réforme du système hospitalier et développera une stratégie pour fidéliser les agents de santé dans les hôpitaux publics.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Avec une population estimée à 19 millions d'habitants le Burkina Faso dispose d'un potentiel humain considérable mais dont la capacité productive est limitée par la faiblesse du niveau d'instruction et l'inefficacité de notre système éducatif. La croissance de notre économie est dramatiquement contrainte par l'insuffisance des capacités dans tous les métiers.

Dans le but de briser cette contrainte majeure et permettre l'augmentation substantielle de la productivité et de la compétitivité de l'économie, l'éducation nationale, notamment l'enseignement supérieur, la formation technique et professionnelle ainsi que l'alphabétisation seront au cœur de la politique de mon Gouvernement.

La priorité accordée à **l'éducation nationale** répond également à une exigence de justice sociale et de lutte contre les inégalités, car l'école doit permettre la promotion de tous quel que soit l'origine sociale.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement établira progressivement la gratuité de l'enseignement jusqu'à l'âge de 16 ans, tout en veillant à atteindre rapidement un taux d'achèvement de 100% pour le cycle primaire et post primaire.

Un accroissement conséquent des effectifs du personnel enseignant permettra de porter le ratio élèves/maître à un maximum de 50 élèves pour un enseignant. Au vue des difficultés rencontrées, l'on ne saurait occulter la nécessité d'une réflexion profonde sur le continuum.

Pour garantir l'accès à une éducation de qualité à tous, conformément à l'engagement pris par le Président du Faso, il sera procédé à la normalisation de toutes les écoles sous pailloles et des écoles à trois classes.

Dès l'année 2016, sur un total de 800 écoles sous pailloles, 160 seront normalisées ; grâce à l'effet conjugué des efforts de l'Etat complétés par l'investissement humain des populations et l'utilisation des matériaux locaux.

Par ailleurs, mon Gouvernement s'engage à construire au cours du quinquennat :

- 310 nouveaux collèges du post primaire ;
- 45 centres de formation technique et professionnelle ;
- 20 lycées professionnels ;
- 286 nouveaux lycées ;
- et 13 lycées scientifiques dans les différents chefs-lieux de régions.

Dans le but d'améliorer les conditions de vie et d'études des élèves, des cantines scolaires seront créées.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Notre économie souffre cruellement de l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée dans tous les corps de métier. C'est pourquoi, mon Gouvernement mettra en œuvre une politique cohérente de formation technique et professionnelle articulée autour des besoins du marché du travail.

Cette politique sera articulée autour de trois axes.

Le premier porte sur la poursuite de la politique de construction de 13 lycées techniques régionaux en vue de former les techniciens adaptés aux besoins de l'économie locale. Les élèves de ces lycées techniques ont également vocation à intégrer les cycles d'ingénieurs au niveau de l'enseignement supérieur technique et scientifique.

Le second axe de développement de l'enseignement technique et professionnel s'appuiera sur le cycle secondaire général. A cet égard, au terme du post primaire les élèves auront la possibilité d'être orientés, soit vers les lycées professionnels pour y acquérir un diplôme de technicien, soit vers les lycées techniques pour préparer le baccalauréat technique ou le bac professionnel, soit vers les lycées scientifiques.

Le troisième axe de la formation technique et professionnelle sera dispensé au sein des Centres de Formation Professionnelle qualifiants.

Ces centres auront la possibilité de recruter et former des ouvriers spécialisés sur les différents corps de métiers dès l'achèvement du cycle primaire.

A cet égard, la coopération sera intensifiée avec les pays partenaires tels que Taïwan et l'Autriche en vue de parvenir à un maillage du territoire national. Les filières de formation seront élargies pour couvrir les domaines de l'agriculture, l'élevage, la boulangerie et pâtisserie, la mécanique, la menuiserie, etc.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'enseignement supérieur public est en crise au Burkina Faso.

Cette crise se manifeste par les retards accumulés au niveau des années académiques, les grèves récurrentes des étudiants et des enseignants ainsi que les tensions permanentes sur les campus. Cet état de fait est la conséquence notamment de l'insuffisance des infrastructures pédagogiques et celle des œuvres universitaires (amphithéâtres, cités, restaurants, couverture sanitaire, transport, etc.), du manque de ressources humaines et financières, de l'inadaptation des programmes et enfin, du nombre élevé d'étudiants diplômés sans emplois.

Au regard de cette situation inacceptable, mon Gouvernement s'engage à réhabiliter et à transformer les Universités publiques jusqu'ici quasi délaissées pour en faire des centres d'excellence, des pépinières d'élites et de cadres dont les compétences sont adaptées aux besoins de l'économie et de la recherche scientifique.

Pour ce faire, dans le but de pallier à court terme l'insuffisance des capacités d'accueil, le Gouvernement créera dès 2016, une université virtuelle et mettra en place 13 espaces numériques ouverts qui y seront connectés, grâce à la technologie de l'internet à haut débit.

Par ailleurs, le Gouvernement subventionnera à concurrence de 40% l'acquisition du premier ordinateur pour les étudiants du cycle Licence.

Enfin, au cours du quinquennat le Gouvernement construira :

- 26 amphithéâtres de 500 places dont 10 en 2016 ;
- 46 bâtiments pédagogiques dont 12 en 2016 ;
- 24 laboratoires dont 5 en 2016 ;
- 7 bibliothèques de 1000 places dont 2 en 2016 ;
- 1 bibliothèque virtuelle ;
- et 6 cités universitaires de 4000 lits dont 2 en 2016.

Il s'y ajoute que les écoles professionnelles (ENAM, ENAREF, ENSP, etc.) seront rattachées aux Universités.

Quant à l'Université de Ouaga 2 sise à Gonsé, les travaux de construction seront accélérés et finalisés en 2016, à la faveur du règlement du contentieux foncier qui en entrave l'évolution.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La **recherche scientifique** qui est un important levier de développement dans les pays modernes, contribue pourtant faiblement au développement du Burkina du fait entre autres de la faible valorisation de ses résultats et de l'insuffisance de ressources. Des moyens conséquents seront affectés à la recherche pour soutenir les travaux des chercheurs et assurer une large diffusion des technologies disponibles en mettant l'accent sur le renforcement des infrastructures, des équipements techniques et des ressources humaines.

La création de technopôles viendra assurer une meilleure intégration entre l'enseignement supérieur et la **recherche/développement** dont les résultats seront valorisés par des entreprises localisées sur le même site. Ces **technopôles** seront centrés sur les domaines du médicament, de l'agro-industrie et de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie textile, des produits carnés, des produits de la pêche et de l'industrie des équipements solaires.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Pour réduire le **chômage des jeunes diplômés**, le Gouvernement lancera incessamment un vaste recrutement au profit des jeunes détenteurs d'un diplôme supérieur au Baccalauréat.

Ceux qui auront été sélectionnés suivront une formation pédagogique de 6 mois au terme de laquelle ils recevront une affectation en qualité d'enseignants du secondaire ou du primaire.

Par ailleurs, mon Gouvernement apportera un appui aux communes pour le recrutement dès 2016, de 2 agents communautaires de santé dans chacun des 8 000 villages du pays, ce qui aboutira à la création directe de 16 000 emplois en milieu rural.

Enfin, il sera mis en place un programme destiné à favoriser l'occupation permanente des jeunes du monde rural, à travers les productions céréalières et maraîchères alternées, auxquelles sera associé l'élevage soutenu par les sous-produits céréaliers et maraîchers.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le Burkina Faso, terre des hommes intègres est aussi une terre de solidarité. Par conséquent, le Gouvernement veillera à ce qu'aucun burkinabé ne soit exclu dans la répartition des fruits du développement et du progrès.

Le renforcement de la solidarité nationale exige la mise place d'une stratégie cohérente en matière d'inclusion pour assurer la pleine satisfaction des besoins essentiels des populations, en garantissant notamment leur accès universel aux services sociaux de base et en venant en aide aux groupes vulnérables et aux groupes sociaux spécifiques.

A cet effet, mon Gouvernement s'engage à répertorier et à tenir un registre des personnes vulnérables, et à étendre la protection sociale aux acteurs du monde rural et de l'économie informelle. Des mécanismes de protection sociale contributifs adaptés aux personnes à revenus faibles et/ou instables seront mis en place.

Le Gouvernement s'attèlera à la création de structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi pour les enfants et adultes en difficultés. En outre, des mesures seront prises pour assurer :

- l'amélioration de l'accès **des personnes porteuses de handicap** aux services sociaux tels que la santé, l'éducation, la formation professionnelle et le transport ;
- l'aménagement de passerelles d'accès dédiées aux personnes à mobilité réduite, dans les espaces et les bâtiments publics;
- l'amélioration de l'accès des personnes âgées aux services de santé spécifiques à leurs besoins ;
- et la création de deux centres gériatriques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les **femmes** représentent plus de la moitié de la population de notre pays et aucun développement n'est envisageable sans leur pleine implication dans les activités productives. C'est pourquoi, mon Gouvernement entend apporter à cette importante composante de notre société, tous les appuis nécessaires à son épanouissement tant sur le plan économique et social que du point de vue du respect de ses droits fondamentaux.

Des mesures seront prises pour faire appliquer les textes luttant contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations dont elles sont victimes.

A cet effet, il sera procédé dès cette année, à l'inventaire et à l'évaluation de tous les textes ou mécanismes existants en faveur des femmes en vue de leur application effective.

Mon Gouvernement veillera particulièrement à garantir la participation de la femme aux instances de prise de décision. C'est ce signal que j'ai déjà donné à travers la formation de l'équipe gouvernementale dans laquelle les femmes représentent 24,13% des ministres (soit 7 femmes ministres sur 29) contre 16% dans le précédent Gouvernement.

Dans le cadre de la lutte contre l'exploitation de la jeune fille sous toutes ses formes, les actions majeures suivantes seront mises en œuvre :

- la réinsertion des jeunes filles déscolarisées et non scolarisées dans des structures de formation professionnelle avec des mesures d'accompagnement pour leur installation effective;
- la répression des cas de maltraitance et d'esclavage de jeunes filles qui constituent une violation des droits de l'Homme ;
- la réduction du taux de grossesses précoces en milieu scolaire à travers la sensibilisation et la révision des curricula d'enseignement en milieu scolaire, par l'intégration des modules sur la santé sexuelle et reproductive.

L'autonomisation économique des femmes sera renforcée, en facilitant leur accès aux crédits et aux technologies, et en veillant à ce qu'elles soient prioritaires dans l'attribution des terres nouvellement aménagées par l'Etat. A ce propos, conformément à l'engagement pris par le Président du Faso, mon Gouvernement veillera à ce que 25 à 30% de ces terres soient attribuées aux femmes.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les résultats des dernières enquêtes de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) indiquent qu'une bonne proportion de la population, plus de 40% vit en dessous du seuil national de pauvreté. Ce niveau de pauvreté est couplé à une inégalité d'accès aux services sociaux de base et aux opportunités diverses.

Les défis de la **réduction de la pauvreté et des inégalités** commandent des mesures fortes et urgentes de la part de mon Gouvernement.

Oui, notre responsabilité, c'est de convaincre chaque Burkinabè que la Nation ne l'a pas abandonné.

Par conséquent, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président du Faso, œuvrera pour un développement harmonieux du Burkina Faso, basé sur une transformation structurelle de l'économie avec une croissance inclusive, tout

en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine à travers notamment :

- la mise en œuvre d'une politique de redistribution basée sur la réalisation d'infrastructures sociales accessibles à tous et en particulier aux plus démunis ;
- la mise en place, sous la responsabilité des collectivités territoriales, de dispositifs d'accompagnement et d'insertion des enfants et des jeunes en difficultés, notamment dans les grands centres urbains.

Dans le cadre de la recherche de la justice sociale et de l'équité dans le partage des fruits de la croissance, le Gouvernement ne se dérobera pas à son devoir de régulateur des marchés et des prix.

D'ores et déjà, je puis vous assurer qu'il sera mis fin à tous les monopoles officiels ou de fait qui faussent le libre jeu de la concurrence et aggravent la « vie chère » pour les populations.

Il sera créé des centrales d'achat et des Groupements d'Intérêt Economiques (GIE) dans le secteur de la grande distribution, afin de mutualiser les moyens par des commandes groupées, pour réduire le prix de revient des importateurs grossistes, et par ricochet les prix de vente au consommateur.

Le dispositif de contrôle des prix et de la qualité des produits sera renforcé pour limiter la spéculation sur le marché des denrées de grande consommation dans nos villes et nos campagnes.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le développement des services de fourniture d'eau potable et d'assainissement exerce un effet positif sur les conditions de santé de la population.

En effet, un bon accès à l'eau potable et à un cadre de vie sain, éloignera les populations de nombreuses maladies qui entravent leurs capacités de production.

En matière d'accès à l'**eau potable**, l'objectif visé par mon Gouvernement est la réalisation de la vision « zéro corvée d'eau » définie par Son Excellence, Monsieur le Président du Faso.

La réalisation de cette vision garantira l'accès universel à l'eau potable, tout en portant le taux d'accès à l'assainissement à 80% de la population urbaine et à 50% de la population rurale en 2020.

Parmi les initiatives et actions fortes qui seront engagées à cet effet, figurent :

- la construction de réseaux supplémentaires d'adduction d'eau potable et la réalisation de nouveaux branchements au profit des usagers ;
- la réalisation et la réhabilitation de forages en milieu rural et semi-urbain;
- la réalisation et la réhabilitation d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et d'Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS) pour équiper tous les chefs-lieux de communes rurales ;
- le réaménagement du « forage Christine » et son exploitation dans une vision intégrant les différents usages de l'eau dans la région, à savoir adduction d'eau potable, élevage, etc.

En 2016 déjà, il est prévu dans le cadre de l'atteinte des objectifs, les réalisations ci-après :

En milieu urbain :

- 91 forages neufs,
- 214km de réseau AEP,
- 27069 branchements particuliers,
- et 450 réservoirs.

Et en milieu rural et semi-urbain :

- 1222 forages neufs,
- 397 forages réhabilités,
- 8 puits modernes,

- 39 AEPS neuves,
- et 17 AEPS réhabilitées.

Pour la **promotion de l'assainissement**, il sera procédé à la mise en place dans les principales villes du pays, des réseaux de drainage et de traitement des eaux usées. En outre, des dispositions seront prises pour promouvoir et faciliter la construction de latrines familiales et publiques.

Le Gouvernement entamera et encouragera par des incitations en 2016 la construction de 35 864 latrines en milieu rural, dont :

- 300 latrines dans les écoles,
- 38 latrines destinées aux centres de santé,
- 82 latrines publiques,
- et 35 444 latrines familiales.

Dans le même esprit, en ce qui concerne le milieu urbain, les prévisions pour 2016 portent sur la construction de 15 343 latrines, dont :

- 125 latrine scolaires,
- 218 latrines publiques,
- et 15 000 latrines familiales.

Les réalisations ci-dessus citées devraient permettre une progression globale des taux d'accès de 2% pour l'eau potable et de 3,5% pour l'assainissement au titre de l'année 2016.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Conscient des défis importants à relever dans le domaine de **l'urbanisation et de l'habitat**, le Gouvernement travaillera à doter chacune de nos villes d'une armature urbaine efficiente, afin que chaque ville puisse prospérer suivant ses potentialités.

A cet effet, nous allons:

- auditer les lotissements litigieux dans les communes ;
- moderniser et opérationnaliser les Schémas d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) des centres urbains ;
- intensifier la spécialisation des zones économiques dans les centres urbains.

En ce qui concerne la construction de **logements sociaux**, le Gouvernement s'attèlera à faire de l'accès au logement un droit effectif en prenant les mesures suivantes :

- la viabilisation effective des sites des logements sociaux déjà construits ;
- la mise en œuvre de mesures incitatives en direction du privé pour réaliser des logements sociaux dans chacune des 45 provinces ;
- l'appui aux promoteurs immobiliers dans la vulgarisation de constructions en matériaux locaux ;
- la promotion à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso de la construction d'Habitats à Loyer Modéré.
- et la création de plans d'épargne/logement en rapport avec les établissements de crédit.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra l'accent sur la valorisation du savoir-faire et des compétences locales, l'usage des matériaux locaux et l'optimisation de l'espace à construire à partir des plans d'occupation des sols.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La **pollution**, surtout dans nos villes, est devenue un problème préoccupant. Le Gouvernement mettra en œuvre des actions fortes pour améliorer le cadre de vie, gage de bonne santé de la population. Ces actions porteront sur :

- la création de centres de traitement et de valorisation des déchets solides ;
- le contrôle des sources de pollution ;
- de l'évaluation environnementale stratégique ;
- la gestion améliorée et durable des forêts ;
- et la promotion des filières fauniques.

Une nouvelle réglementation sur l'importation des véhicules d'occasion et sur les contrôles techniques sera prise en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, il sera élaboré et mis en œuvre un programme de mobilité urbaine pour le développement des transports en commun.

Le Gouvernement s'attèlera à la promotion de l'économie verte et à la construction d'une conscience nationale citoyenne pour la protection de l'environnement à travers la promotion de l'éco-citoyenneté.

Il sera élaboré des outils pour la **gouvernance environnementale** prenant en compte la croissance verte, l'application d'une fiscalité écologique (application du principe de « pollueur payeur »), les instruments de suivi-évaluation et le renforcement des capacités des acteurs.

Assurer la transformation structurelle de l'économie à travers la dynamisation des secteurs porteurs et le renforcement du rôle du secteur privé.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au regard des lenteurs qui caractérisent l'évolution structurelle de l'économie, mon Gouvernement mettra en œuvre les réformes appropriées pour accroître sa résilience et diversifier les sources de la croissance.

Monsieur le Président

Honorables Députés

Dans le domaine de l'énergie, mon Gouvernement a fait l'option claire d'une transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables avec singulièrement une orientation vers **l'énergie solaire** conformément aux engagements pris par Son Excellence, Monsieur le Président du Faso dans son programme quinquennal, pour apporter une réponse au déficit structurel de l'offre et réduire les prix.

Dans ce sens, il s'agira d'accroître la capacité de production d'électricité à travers notamment la construction de centrales solaires, la promotion d'installations solaires par les particuliers et la poursuite des projets en cours dans le domaine de la production hydroélectrique et de l'interconnexion avec la Ghana.

L'objectif visé à terme, est d'accroître le taux de couverture national en électricité et le porter à 80% à l'horizon 2020, tout en mettant fin au délestage chronique.

Le Gouvernement mettra en place une politique de libéralisation maîtrisée de la production d'énergie, à travers le partenariat public-privé, à partir de centrales solaires portées par des promoteurs privés, avec injection dans le réseau interconnecté de la SONABEL.

Le Gouvernement fera également la promotion de l'utilisation de **l'énergie thermique d'origines solaire et bioénergétique**, par :

- la mise en place d'une politique incitative de vulgarisation de l'utilisation de chauffe-eau et de cuiseurs solaires ;
- le renforcement du système de production de biogaz ;
- et l'installation de stations de plateformes multifonctionnelles de production de biodiesels.

Pour ce qui est des hydrocarbures, le Gouvernement veillera au renforcement des capacités de stockage du pays.

Pour optimiser le processus d'importation des hydrocarbures, des études de faisabilité seront réalisées pour l'installation d'un pipeline Bolgatanga-Bingo et la construction d'un pipeline sur la ligne Bouaké – Bobo-Dioulasso, dans la perspective de l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Accélérer **le désenclavement** pour améliorer les transports et renforcer la sécurité routière, telle est la vision stratégique fixée par Son Excellence, Monsieur le Président du Faso pour faciliter la mobilité des personnes, des biens et des services indispensables à l'essor économique de notre pays.

C'est pourquoi, mon Gouvernement s'attèlera à engager des actions fortes dans les différents maillons de ce secteur dont l'inefficacité a une influence négative sur la compétitivité de l'économie nationale et sur les conditions de vie des populations.

En matière de **transport routier interurbain et international**, la politique du Gouvernement vise d'une part, à assurer la connectivité intérieure pour intégrer les marchés et d'autre part, à désenclaver le pays pour réduire les coûts de production et accroître la compétitivité de l'économie. Pour ce faire, il s'agira pour nous de travailler à :

- la consolidation et le développement du réseau ainsi que l'amélioration de la Gestion du patrimoine routier ;

- l'amélioration des conditions de transit sur les principaux corridors desservant le Burkina Faso ;
- l'amélioration continue des services de transport et le renforcement de la compétitivité de l'industrie du transport routier de personnes et de marchandises ;
- la mise à niveau et le désenclavement des infrastructures de transport rural ainsi que l'amélioration de l'accès de populations aux moyens intermédiaires de transport.

Ainsi, mon Gouvernement réalisera dans les 5 prochaines années, 5 000 Km de pistes rurales, dont 1000 km dès 2016, en privilégiant les zones de production enclavées.

Il engagera également un vaste et ambitieux programme de bitumage couvrant 2850 Km.

Les projets routiers dont le financement est acquis et qui démarreront en 2016 sont les suivants :

- Travaux de construction et de bitumage de la route Kongoussi-Djibo (96 km) : 21 milliards ;
- Travaux de construction et de bitumage de la route Dédougou – Tougan (91 km) : 20 milliards ;
- Travaux de construction et de bitumage de la route RN21 Didyr – Toma – Tougan (84 km) : 24 milliards ;
- Travaux de réhabilitation de la route RN4 Koupèla – Goughin (34 km) : 14,5 milliards ;
- Travaux de construction et de bitumage de la RN17 entre Guiba et Garango (72 km) : 26 milliards ;
- Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Kantchari – Diapaga – Tansarga – Frontière du Benin (140 km) : 41 milliards ;

Par ailleurs, mon Gouvernement a déjà acquis les financements pour :

- les études de bitumage de la route RN11 Orodara-Banfara – Sidéradougou – Batié-frontière Cote d'Ivoire (365 km) : 929 millions ;
- les études des routes Batié – Boussoukoula - Frontière Cote d'Ivoire (28 km) : 96 millions ;
- les études des travaux de bitumage de la route Djibo – Dori (195 km) : 320 millions ;
- les études de la route regionale Dandé – Kourouma – N'Dorola- Temètemèssou – frontière du Mali (120 km) : 550 millions ;
- les études des travaux de bitumage de la route Boulsa – Sapaga (50 km) : 140 millions ;
- les études de faisabilité des travaux de construction et de bitumage de la RN17 Tenkodogo –Ouargaye – Sangha – Frontière du Togo (110 km) : 275 millions ;
- les études de faisabilité des travaux de construction et de bitumage de la RN18 Fada –Pama – Tindangou – Frontière du Benin (148 km) : 450 millions ;
- les études des travaux de bitumage de la liaison routière RN20 (Ouessa – Léo) – RN25 (Nebou – Pô – Zabré – Bittou) : 880 millions ;
- les études de la route Diapaga – Namounou – Arli – Frontière du Togo (205) : 430 millions ;
- Etudes de construction et de bitumage de la RN29 Manga – Zabré – Zoaga – Frontière du Ghana (104 km) et des travaux de réhabilitation des routes départementales N°30 Dindéogo – Zonsé (9 km) et régionale N°9 Bagré – Dindéogo (40 km) : 200 millions.

Les projets dont les études techniques sont avancées et les financements en cours de négociation, sont au nombre de vingt pour un montant global estimé à 465 milliards.

Pour doter notre pays d'infrastructures routières modernes et durables, et fluidifier le trafic routier international, l'Etat entreprendra au cours de l'année 2016 dans le cadre d'un partenariat public-privé la construction de l'autoroute Ouaga-frontière de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la politique de désenclavement du pays, les études techniques seront lancées et les financements appropriés recherchés en vue de la construction des autoroutes ci-après :

- Ouaga – frontière du Ghana,
- Ouaga – frontière du Benin,
- Ouaga – frontière du Togo,
- Ouaga – frontière du Niger,
- Bobo – frontière du Mali.

Le Gouvernement mettra un accent particulier sur l'amélioration du **transport urbain** dans les deux villes principales que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et dans les villes moyennes, pour mieux répondre aux attentes des citoyens, notamment de la frange jeune (élèves, étudiants), des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap.

Singulièrement pour les deux capitales politique et économique, la fluidité du transport sera assurée à travers :

- le renforcement des actions de mise à niveau, d'entretien et d'extension du réseau routier urbain ;
- le parachèvement du projet « échangeur du Nord » et la mise en œuvre du projet de construction de l'échangeur « rond-point de la Place NabaWobgo » en liaison avec le déplacement des activités de l'aéroport de Ouaga à Donsin ;
- la construction de 2 échangeurs dans la ville de Bobo-Dioulasso ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité de la construction d'une ligne de TRAMWAY à Ouagadougou ;
- et le renforcement des capacités de la SOTRACO.

Concernant la **sécurité routière**, des actions seront engagées pour l'introduction du code de la route dans les programmes d'éducation à la base.

Aussi, les missions et moyens d'action de l'Office National de la Sécurité Routière (ONASER) seront renforcés ainsi que le soutien à l'action des associations qui œuvrent dans ce domaine.

Par ailleurs, une campagne de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs et des usagers sera mise en œuvre. Le Gouvernement veillera à la stricte application de la réglementation sur la circulation routière.

S'agissant du **transport ferroviaire**, le Gouvernement travaillera à l'amélioration des performances du système actuel et à l'extension du réseau, notamment :

- la ligne Kaya-Tambao ;
- et la contribution à la réalisation effective du projet intégrateur de la Boucle ferroviaire AFRICA RAIL : Abidjan-Ouagadougou-Dori-Tambao-Niamey-Parakou-Cotonou-Lomé-Bobo-Bamako-Dakar.

Enfin, à propos du **transport aérien**, l'ambition de mon Gouvernement est d'améliorer la qualité des services aéroportuaires, de réduire leurs coûts et d'accroître ladesserte de l'Afrique et du reste du monde. A ce titre, les actions de développement et de mise aux normes des infrastructures aéroportuaires se poursuivront avec :

- la construction du nouvel aéroport de Donsin ;
- et l'élaboration d'un schéma directeur de développement des aéroports, en conformité avec la réglementation à l'échelon régional.

Par ailleurs, la desserte aérienne sera renforcée par l'accroissement du nombre de compagnies aériennes desservant nos aéroports et l'augmentation du volume de trafic de 500 000 à 800 000 passagers.

Des mesures incitatives seront prises en vue de la création d'une compagnie nationale pour une desserte journalière à partir de Bobo-Dioulasso.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Les **Technologies de l'information et de la communication (TIC)** constituent un important vecteur de croissance économique, si elles sont judicieusement déployées et efficacement utilisées.

L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est de poser les bases d'une stratégie nationale ambitieuse qui va hisser le Burkina parmi les pays qui se sont appropriés les technologies numériques et s'en servent pour édifier des économies prospères et des Etats modernes, avec un meilleur service aux citoyens.

Ainsi, pour les années à venir, les technologies de l'information et de la communication seront intégrées dans tous les secteurs de développement pour en renforcer les performances et les rendements.

Les axes majeurs qui constituent l'ossature de l'action gouvernementale portent sur:

- l'élaboration de la stratégie « **Burkina numérique 2025** » ;
- la création d'une structure publique de gestion du patrimoine de télécommunication ;
- le développement de l'offre « large bande » pour un accès à haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- la création d'un pôle technologique TIC dans un espace fiscal attractif ;
- le renforcement du numérique dans l'administration publique du pays, notamment l'intégration des TIC dans l'éducation et la santé ;
- et la gestion des ressources critiques internet en adoptant les standards internationaux.

L'évolution des Technologies de l'information et de la communication a façonné une nouvelle société avec d'innombrables opportunités, mais elle a aussi engendré de nouveaux risques et de nouvelles menaces dont la cybercriminalité. Afin de jeter les bases de l'émergence d'une économie

numérique sécurisée, le Gouvernement mettra en place un dispositif institutionnel efficace de lutte contre ce fléau.

En matière **d'information et de communication** le Gouvernement veillera à :

- la préservation de la libre expression de la presse ;
- le renforcement de la couverture télévisuelle et radiophonique du pays ;
- et l'accompagnement des acteurs du secteur dans la perspective d'une transition réussie vers la télévision numérique terrestre (TNT).

Des dispositions seront prises en vue de la promotion de l'accès à des services postaux modernes sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le nouveau modèle de développement retenu pour le quinquennat à venir s'appuiera sur la diversification de notre économie, notamment dans les principaux secteurs stratégiques, tout en prônant l'intégration des chaînes de valeurs au niveau des différentes filières porteuses.

Un accent sera accordé à l'opérationnalisation des pôles de croissance de Bagré et de Samendeni/Souroutout en finalisant rapidement les études nécessaires à la mise en place des pôles du Sahelet de l'Est.

Honorables Députés, l'agriculture qui occupe plus de 80% de la population est l'un des principaux vecteurs de croissance de l'économie burkinabè.

Notre volonté est d'en finir avec les cycles de déficit céréalier. C'est pourquoi, le Gouvernement se fixe pour ambition d'augmenter les potentialités de production à l'horizon 2020, en renforçant les capacités productives des agriculteurs, afin d'accroître la résilience des populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrentes.

Pour augmenter la disponibilité alimentaire et les revenus des producteurs agricoles, les actions de mon Gouvernement porteront sur :

1. le développement des chaînes de valeur des filières porteuses, en termes de possibilité de création de la valeur ajoutée par la transformation et/ou l'exportation (coton, sésame, niébé, oignon, etc.) ;
2. le développement de produits forestiers non ligneux (karité, cajou, fruits, etc.) par l'organisation et la professionnalisation des acteurs, l'amélioration de la production, de la productivité des espèces et leur transformation-commercialisation;
3. la promotion de l'agro-industrie pour transformer les produits avec un accent particulier sur les petites entreprises rurales ;
4. la promotion d'une gestion durable des sols ;
5. l'accélération de la mécanisation agricole ;
6. le renforcement des capacités des acteurs ;
7. et l'aménagement des grands bassins fluviaux.

Au titre de ce dernier point, les actions suivantes seront engagées:

- l'élaboration d'un schéma directeur de tous les bassins hydrographiques;
- l'achèvement du barrage hydro agricole et hydroélectrique de Samendeni et ses ouvrages connexes ;
- l'achèvement des ouvrages sur le Sourou avec pour objectif de rendre gravitaire le système d'irrigation des plaines ;
- le démarrage des barrages hydro agricoles et hydroélectriques de Ouessa et de la Bougouriba ;
- l'aménagement du lit mineur du Nakanbé qui sera calibré et ses ouvrages hydrauliques majeurs restaurés, notamment le lac Bam, les lacs Dem et Bourzanga et les 3 barrages urbains de Ouagadougou ;
- la construction du barrage de Banwali ;

- l'étude de faisabilité de la construction d'un port fluvial à Batié, connecté à Téma.

Sur le même registre, mon Gouvernement procèdera à l'aménagement de 25 000 ha de petits périmètres (bas-fonds et irrigation de complément), 5 000 ha de périmètres avec maîtrise totale d'eau et la réhabilitation de 2 500 ha de périmètres.

Le Gouvernement créera, en partenariat public privé, deux unités de montage de tracteurs et de motoculteurs d'ici 2017. Il poursuivra également l'opération 100 000 charrues au profit du monde paysan chaque année du quinquennat.

Par ailleurs, des semences améliorées et de l'engrais seront mis à la disposition des producteurs, à des conditions plus accessibles grâce à la création d'une centrale d'approvisionnement en intrants. L'objectif est de porter le taux d'utilisation des engrais et des semences à plus de 50% à l'horizon 2020.

Le renforcement des techniques de conservation des eaux et de restauration des sols contribuera à assurer une gestion durable des sols.

La sécurisation foncière en milieu rural sera renforcée grâce aux mesures qui seront prises pour garantir l'effectivité de l'application des textes de la loi sur le foncier, ce qui facilitera l'accès à la terre en toute sécurité, notamment pour les jeunes et les femmes, et de mettre ainsi fin à l'accaparement de ces terres par des entrepreneurs agricoles fictifs. L'application de cette mesure permettra de rassurer et de sécuriser les investisseurs dans le domaine de l'agriculture et d'attirer d'autres investisseurs potentiels.

Pour poser les fondements de la professionnalisation de l'agriculture et d'un développement solide de l'entreprenariat agricole, des lycées agricoles régionaux seront créés.

Enfin, dans le cadre du combat pour la **sécurité alimentaire et nutritionnelle**, le Gouvernement mettra en place, dans toutes les régions et dans les provinces structurellement déficitaires, des entrepôts et des magasins de stockage tout en assurant leur mise en réseau avec les stocks privés (commerçants).

Le Gouvernement apportera tout particulièrement un soutien à l'agriculture familiale et veillera au renforcement du système national de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

En outre, il veillera à la promotion des normes de qualité des produits agricoles, à l'accroissement des revenus des producteurs, et à la promotion de la consommation des produits locaux.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le sous-secteur de l'élevage est marqué entre autres par :

- le faible niveau de production des races locales ;
- l'insuffisance des infrastructures pastorales et d'aliments de bétail ;
- le manque d'unités modernes de transformation et de commercialisation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- et la faible couverture des besoins en matière de soins vétérinaires.

Les objectifs du Gouvernement visent à intensifier et à augmenter la production bétail/viande/lait et œufs ainsi que l'intégration agriculture-élevage et le développement de l'industrie de la viande.

Dans le cadre du développement de ce sous-secteur, les actions suivantes seront entreprises :

- la délimitation et la sécurisation des zones de pâturages et des couloirs de transhumances ;
- la mise en place d'une centrale d'achat et de gestion des aliments pour l'élevage ;
- la création d'unités de production de tourteaux et d'aliments pour le bétail ;
- et la création d'unités de transformation du bétail en viande, des cuirs et peaux.

Dans la perspective de l'intensification de la production, une attention sera portée sur l'amélioration de la génétique via la sélection et la conservation des meilleures souches des races locales et le renforcement de la vulgarisation de l'insémination artificielle.

Pour renforcer la sédentarisation des animaux et sécuriser des zones pastorales, mon Gouvernement veillera à :

- l'intensification des cultures fourragères ;
- la facilitation de l'accès et de l'utilisation des sous-produits agro industriels ;
- le renforceront de l'intégration Agriculture-Elevage, tout en améliorant la production dans ces deux secteurs.

Un dispositif d'anticipation des épidémies sera mis en place pour assurer une veille sanitaire.

En vue d'accroître les revenus des producteurs, le Gouvernement travaillera au développement du marché local et à la création d'une chaîne des valeurs permettant d'augmenter le volume des exportations des produits d'élevage.

Toutes ces mesures seront complétées par la construction et la réhabilitation d'abattoirs, la construction de chambres froides solaires et l'acquisition de véhicules frigorifiques.

Dans les domaines de la **pêche et de l'aquaculture**, l'ambition est de réduire la forte dépendance du pays des importations, d'accroître et de diversifier durablement la production halieutique locale afin d'améliorer les revenus des communautés de pêcheurs et des professionnels de l'aquaculture.

La production domestique actuelle ne couvre que 1/5ème des besoins. L'objectif de mon Gouvernement est de faire passer cette production de 20 000 à 30 000 tonnes par :

- l'accroissement de la base productrice, notamment la réalisation de nouveaux barrages pour augmenter la pêche de capture ;
- et l'intégration de l'aquaculture aux aménagements hydro agricoles.

Pour soutenir les efforts des acteurs, il sera créé un centre de recherche en aquaculture doté de toute la technologie nécessaire et de moyens conséquents afin d'améliorer la productivité des races locales.

Des mesures seront prises pour renforcer les capacités des acteurs du sous-secteur et assurer l'intégration de l'aquaculture aux aménagements hydro agricoles pour accroître la production de poisson.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au niveau du **système bancaire et financier**, le Gouvernement mettra en œuvre une réforme approfondie avec trois principales composantes :

Premièrement, la création d'une Caisse des Dépôts et Consignations pour prendre en charge le financement :

- des collectivités territoriales,
- de l'énergie,
- des hôpitaux,
- des universités,
- du logement social,
- et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc.

Deuxièmement, la création d'une banque agricole, dont les principales missions seraient :

- la mobilisation de l'épargne populaire en milieu rural ;
- le financement des activités de collecte et de commercialisation des produits agricoles ;
- le financement des intrants ;
- le Financement des investissements et du matériel agricole ;
- les prêts bonifiés pour l'installation des jeunes agriculteurs, éleveurs et artisans ;

- les prêts à long terme en faveur des entreprises agro-alimentaires ;
- les prêts à l'artisanat ;
- les prêts destinés à l'élevage.

Troisièmement, la banque dédiée aux PME/PMI qui permettra d'apporter une gamme de services financiers complète à cette catégorie d'entreprises dont notamment :

- l'investissement en fonds propres et en quasi fonds propres au moment de la création ou du développement de ces entreprises ;
- le financement de projets innovants et porteurs de compétitivité ;
- le cofinancement des investissements ;
- et le financement du cycle d'exploitation.

Par ailleurs, mon Gouvernement mettra en place un dispositif complet (institutionnel, législatif et fiscal) pour promouvoir le capital-investissement (création, développement, transmission).

Sous l'impulsion de l'Etat, la promotion du capital investissement devrait apporter une solution à l'indisponibilité du crédit et/ou aux charges financières générées par les crédits ordinaires et qui figurent parmi les principales contraintes au développement des entreprises, singulièrement des PME/PMI naissantes. En outre, la capacité d'intervention de la Société Financière de Garanties Inter-Bancaires (SOFIGIB), dans laquelle l'Etat à travers le Fonds Burkinabé de Développement Economique et Social (FBDES) détient plus de 50% du capital, sera renforcée afin de garantir les crédits aux PME/PMI.

Outre la création de ces banques, Une institution publique autonome spécialisée dans la conception de la stratégie d'endettement de l'Etat sur les marchés financiers sera créée.

Enfin, dans le souci de collecter des ressources additionnelles, un cadre réglementaire propice au développement des instruments de la finance islamique sera rapidement élaboré pour promouvoir notamment les obligations islamiques couramment appelées sukuks, la micro finance, etc. Des innovations financières seront mises en œuvre en vue d'ériger le Burkina au

rang de principale place financière de l'Union économique et monétaire ouest africaine.

En plus de ces réformes, le Gouvernement recourra au partenariat public-privé qui est devenu de nos jours, un instrument incontournable de mobilisation de ressources mais aussi un moyen d'assurer l'efficacité des investissements publics.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le Président du Faso indiquait dans son programme politique et je cite : « **Les artistes talentueux et les sportifs** de haut niveau sont les meilleurs ambassadeurs d'un pays, et un secteur **touristique** dynamique permet de mieux faire connaître un pays et découvrir et apprécier son patrimoine **culturel** ». Fin de citation.

L'ambition du Gouvernement est de faire de ces secteurs des industries de services créatrices de richesses et d'emplois, des industries qui participent à élever le niveau de conscience culturelle du peuple tout en soutenant le rayonnement international du Burkina Faso.

Aussi, les priorités du Gouvernement concerneront essentiellement :

- le développement des infrastructures culturelles, artistiques, touristiques et sportives ainsi que l'aménagement de sites et zones à vocation culturelle et touristique ;
- la promotion de l'entrepreneuriat dans les domaines de la culture et des arts, du tourisme, des sports et loisirs ;
- la promotion de la pratique du sport de masse dans les écoles, les villes et villages et le développement du sport de compétition dans une perspective d'émergence d'un sport de haut niveau.

En somme, il s'agira de valoriser notre potentiel culturel, artistique, touristique et sportif.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Pour rendre le **commerce** plus dynamique, mon Gouvernement s'attaquera aux principales contraintes qui freinent la fluidité des échanges. L'un des défis à relever consiste à améliorer la structuration des circuits de distribution et l'intégration des marchés domestiques aux marchés régional et mondial.

Aussi, le Gouvernement mettra fin aux monopoles et à la concurrence déloyale longtemps pratiquée par certains opérateurs, qui faussent le libre jeu du marché et engendrent des surcoûts pour les consommateurs.

Au regard de l'importance et du poids **du secteur informel** dans l'économie nationale, le Gouvernement redéfinira les missions des Centres de gestion agréés pour leur permettre de mieux organiser l'évolution progressive des entreprises informelles vers le formel.

Pour accompagner **l'artisanat** dont le potentiel de croissance est important, le Gouvernement s'emploiera à :

- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans ;
- assurer la formation d'une masse critique d'artisanstechniquement compétents ;
- instaurerun système de financement adapté aux besoins du secteur ;
- et faciliter l'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat ainsi qu'à la commande publique.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Pour créer plus de valeur ajoutée et d'emplois, il est impérieux pour notre pays de disposer d'un **tissu industriel** orienté vers latransformation et la valorisation des produits locaux.

Mon Gouvernement orientera prioritairement ses interventions sur le renforcement de **la compétitivité** et de la productivité industrielle à travers le développement des PME/PMI.

Il mettra en place un cadre réglementaire incitatif et créera des zones franches industrielles pour promouvoir l'agro-industrie et les industries agro-alimentaires.

Le Gouvernement soutiendra des initiatives visant l'installation des PME/PMI dans les filières porteuses et génératrices d'emplois, telles que :

- la transformation du lait et de la tomate ;
- la conservation de la pomme de terre et des oignons ;
- la production d'aliments pour le bétail, la volaille et le poisson ;
- la fabrication d'équipements de production d'énergie solaire ;
- l'enlèvement et le traitement des ordures ;
- etc.

Par ailleurs, il sera procédé à la restructuration et la mise à niveau des entreprises en difficultés, la viabilisation des zones industrielles de Bobo-Dioulasso et l'extension de celle de Kossodo ainsi que l'aménagement de nouvelles zones aux sorties de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Toutes ces mesures visent à créer un cadre favorable aux affaires pour soutenir les investisseurs.

Honorables députés, la gestion durable des **exploitations minières** et la protection de l'environnement constituent une véritable préoccupation pour nous.

L'exacerbation des conflits sociaux dans les mines et les difficultés de cohabitation entre les entreprises minières et les populations riveraines et entre l'orpaillage et l'exploitation industrielle nécessitent une réponse immédiate.

En vue d'optimiser l'impact de la production minière sur la croissance économique et sur les populations locales en particulier, les orientations du Gouvernement viseront la création de conditions favorables à la recherche et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources minières, par la mise en œuvre du nouveau code minier.

Aussi, s'agira-t-il de maximiser les retombées de l'exploitation des mines, pour le financement des infrastructures socio-économiques, surtout au niveau local.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le sursaut démocratique que notre peuple vient de faire à travers les événements des 30 et 31 octobre 2014 et à travers l'organisation d'élections libres, transparentes et acceptées de tous, a considérablement accru l'admiration et le capital de sympathie de nombreux pays envers le Burkina Faso. Il nous faut œuvrer à maintenir cette confiance et cette considération renouée avec les autres peuples.

C'est sans doute, dans ce sens que Son Excellence, Monsieur le Président du Faso, a pris l'engagement dans son programme politique de « mener une politique étrangère ouverte au service du développement de notre pays, fondée sur la solidarité et résolument engagée dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales ». Fin de citation.

Pour traduire cet engagement du Président du Faso, le Gouvernement procédera entre autres à :

- l'évaluation du maillage actuel de nos **représentations diplomatiques** dans le but de mieux couvrir des zones géographiques et économiques potentiellement attractives;
- la mobilisation et l'implication de nos compatriotes vivant à l'étranger dans la recherche de solutions aux préoccupations du peuple Burkinabé;
- le renforcement de la participation de notre pays à tous les efforts d'**intégration au plan sous régional**, régional, africain et international visant à promouvoir le développement, à garantir la sécurité et à préserver la paix.

**Monsieur le Président,
Honorable député,**

La mise en œuvre de toutes ces actions fera l'objet d'une planification nationale, sectorielle et locale. Des instances de pilotage et de suivi-évaluation seront mises en place pour mesurer les progrès accomplis.

**Monsieur le Président,
Honorable député,**

Je lance un vibrant appel à tous les burkinabè des villes et des campagnes ainsi qu'à ceux de la **diaspora**, à se mobiliser pour la construction d'un Burkina Faso «...solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ».

Avant de conclure mon propos, je renouvelle la reconnaissance et les remerciements du Gouvernement, et du peuple burkinabè à l'endroit de nos partenaires techniques et financiers, pour leur solidarité et pour le précieux soutien qu'ils nous apportent.

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

J'ai l'honneur d'engager la responsabilité du Gouvernement sur la présente déclaration de politique générale, conformément aux dispositions constitutionnelles.

Le Gouvernement sollicite votre confiance et votre soutien pour engager notre pays vers le progrès économique et social par la mise en œuvre de la politique dont je viens d'exposer les points saillants.

Je reste convaincu que c'est ensemble que nous réussirons à faire face aux multiples attentes des populations que nous ne devons pas décevoir.

Vive le Burkina Faso !

Vive le peuple burkinabè !

Je vous remercie.